

DELIBERATION CA N° 2025-05
AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE-Impasse du Cimetière-12000 RODEZ

Conseil d'Administration du 11 février 2025

L'an 2025, le 11 février, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Arnaud VIALA**, Président de l'Agence Départementale.

21 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, M. André AT, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUSSINGER, M. Christian TIEULIE, Mme Francine LAFON, Mme Valérie ABADIE-ROQUES, M. Serge JULIEN, Mme Hélène RIVIERE, Mme Christine PRESNE, M. Jean-Pierre MASBOU, Mme Gisèle RIGAL, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Geneviève GASC BARES, M. André BORIES, M. Yves REGOURD, Mme Magali BESSAOU, M. Michel CAUSSE, M. Jean-Marie LACOMBE, M. Jacques BARBEZANGE, M. Pierre PLAGNARD,

3 membres avaient donné pouvoir : M. Jean-Marc CALVET à Mme Magali BESSAOU, M. Jean-Louis GRIMAL à M. Arnaud VIALA, M. Alain DELMAS à M. Pierre CAUSSE.

4 membres étaient absents et excusés : Mme Annie CAZARD, M. Christophe LABORIE, M. Jacques MOLIERES, M. Jean-Eudes LE MEIGNEN.

Objet : approbation du compte administratif 2024 du budget annexe ADS

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable Public pour l'exercice 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu le rapport du Président présentant le compte administratif 2024 du budget annexe ADS,

Considérant que Monsieur André AT a été désigné Président de Séance afin de procéder au vote,

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré de la séance au moment du vote, et n'a donc pas pris part au vote,

Constatant que les écritures sont en parfaite concordance avec celles du Compte de Gestion,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte administratif 2024 du budget annexe ADS tel qu'annexé à la présente délibération, lequel présente les résultats d'exécution suivants :

	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	8 204.90	8 204.90	16 409.80
Fonctionnement	177 437.63	- 6 901.49	170 536.14
Total Budget	185 642.53	1 303.41	186 945.94

Sens des votes : adoptée à l'unanimité

- Pour : 22
- Abstention :
- Contre :
- Ne prend pas part au vote : 2

Le Président de Séance

André AT



Déposée en Préfecture le :
Publiée le :
Accusé de Réception en Préfecture :
Reçu le :

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.